

Ingénieur spécialité Réseaux

Type de contrat

Contrat d'apprentissage

Durée de la formation

36 mois
1800 heures

Diplôme délivré par



► Objectifs

L'objectif essentiel de la formation est de former des ingénieurs capables de concevoir, dimensionner, déployer, exploiter et administrer les réseaux de nouvelle génération. Ces réseaux, caractérisés par la convergence des technologies et des services, entraînent une mutation significative de la base de compétences des ingénieurs qui les mettent en œuvre chez les opérateurs, les constructeurs et dans les entreprises utilisatrices.

Les services et les infrastructures réseaux, la convergence voix/données/images/mobilité, la fibre optique, la sécurité, la qualité de service, font partie des thèmes abordés dans le programme des enseignements.

Les compétences acquises par les diplômés issus de cette formation sont doubles : génériques et propres à l'exercice du métier d'ingénieur ; spécifiques à la spécialité des réseaux et en particulier sur ceux de nouvelle génération dont le déploiement sur le territoire représente l'un des enjeux industriels majeurs pour le pays et pour la compétitivité des entreprises.

► Accès au diplôme

L'accès à la formation est possible en première et en deuxième année :

- En 1ère année : être titulaire soit d'un DUT R&T, GEII ou MP ou informatique, soit d'un BTS SIO/SISR ou SN/IR
- En 2ème année : être titulaire d'un licence scientifique ou technologique, ou être élève d'une école d'ingénieur partenaire, au parcours en adéquation avec le contenu de la formation.

Admission : Sur dossier et entretiens, test d'anglais.

Dépôt de candidature : du 1er février au 8 mars sur <https://alternance.imt.fr>

Informations sur le site de l'école <http://www.telecom-sudparis.eu/fipa>

► Rythme d'alternance

2 ou 3 jours en école / 3 ou 2 jours en entreprise pendant les cinq premiers semestres de la formation.

Le sixième semestre est totalement consacré à un projet de fin d'études effectué en entreprise

Rentrée : début septembre

► Contacts

Responsable pédagogique : Daniel RANC - daniel.ranc@telecom-sudparis.eu Tél. : 01 60 76 40 26

Contact administratif : Cécile DELAFONT - cecile.delafont@telecom-sudparis.eu Tél. : 01 60 76 40 26

Contact CFA EVE : VOLIA Audrey - a.voliam@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 07

Télécom SudParis
9 rue Charles Fourier
91000 EVRY



Programme de la formation

Le programme comporte 1 800 heures d'enseignement réparties sur les 3 années, et est articulé autour de trois thématiques :

Thématique 1 - Culture de l'entreprise et ouverture

Recouvre les notions en économie, droit, gestion, communication, nécessaires à tous ingénieur, dont environ 260 heures d'anglais (objectif : TOEIC 785).

Occupe environ 1/3 des heures programmées.

Thématique 3 - Sciences et techniques de la spécialité réseaux

Apporte de solides connaissances en infrastructures, services, réglementation, qualité, sécurité, protocoles, etc., et une expertise en réseaux haut et très haut débits.

La spécialité couvre 40% des heures programmées, auxquelles s'ajoutent les 805 heures du projet de fin d'études.

Thématique 2 - Science de l'ingénieur

Domaine qui regroupe les connaissances en mathématiques, informatique, théorie du signal et des communications, indispensables à tout ingénieur en télécommunications.

Représente 1/4 du temps programmé.

Expérience à l'internationale

En plus des 3 thématiques, s'y ajoute l'acquisition d'une expérience professionnelle à l'international de 2 mois minimum pendant la période entreprise

Public concerné (Contrat d'apprentissage)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Marche à suivre

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-